Image not found or type unknown

A l'aide HUISSIER à ma porte

Par **cyssou30100**, le **28/08/2012** à **22:05**

Bonsoir,

Je poste suite à un problème que j'ai avec mon ex.

En effet, en mars 2007 nous avons pris un logement auprès des HLM, un dépot de garantie a été versé d'un montant de 347 euros avec son chèque pris sur son compte car je n'avais pas de revenus(cependant dès que j'en ai eu 8 mois plus tard il s'est largement remboursé), nous étions pacsés,mon nom apparait sur le récepissé du dépot de garantie ainsi que sur le bail en tant que locataire .

en octobre 2008, j'ai quitté le domicile et j'ai fait la bétise d'attendre novembre 2010 pour me retirer du bail des HLM et me dépacser.

Suite à cela mon ex m'a attaqué au tribunal (juridiction de proximité) afin de récupérer la moitié de son dépot de garantie, pensant que les HLM allaient me la reverser (comme ils le font habituellement) j'ai donc été condamné à lui verser 173,55 euros.

Dans le but de simplifier les choses et d'éviter des mouvements d'argent inutile les HLM plutot que de me rendre la moitié de ce dépot de garantie l'on maintenu en totalité sur le compte locataire de mon ex

A ce jour un an et demi plus tard , mon ex a fait appel à un huissier afin de récupérer les 173,55 euro que l'on m'a condamné a lui verser hors il dispose de la totalité de son argent puisqu'il a été maintenu sur son compte locataire .

je n'en peut plus ce n'est pas la première fois qu'il fait des histoires de ce genre que puis-je faire pour avoir la paix et quel recours face a l'huissier qui me réclame 355 euros .

merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés